

GE_GERICHTE 4A_557/2009 vom 23. März 2010

GE Cour de justice, 2010-03-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_557_2009

FR: GE_GERICHTE 4A_557/2009 du 23 mars 2010

IT: GE_GERICHTE 4A_557/2009 del 23 marzo 2010

Regeste

Résumé: RÉSILIATION EN VUE DE CHANGER L'AFFECTION DES LOCAUX COMMERCIAUX L'art. 271 al. 1 CO laisse subsister le droit du bailleur de résilier le contrat dans le but d'adapter la manière d'exploiter son bien selon ce qu'il juge le plus conforme à ses intérêts. In casu, la volonté de modifier l'affectation des locaux, conventionnellement destinés à l'exploitation d'un restaurant, près de quinze ans après la conclusion du bail à loyer le plus récent, est compatible avec les règles de la bonne foi.

Volltext

Résumé: RÉSILIATION EN VUE DE CHANGER L'AFFECTION DES LOCAUX COMMERCIAUX L'art. 271 al. 1 CO laisse subsister le droit du bailleur de résilier le contrat dans le but d'adapter la manière d'exploiter son bien selon ce qu'il juge le plus conforme à ses intérêts. In casu, la volonté de modifier l'affectation des locaux, conventionnellement destinés à l'exploitation d'un restaurant, près de quinze ans après la conclusion du bail à loyer le plus récent, est compatible avec les règles de la bonne foi.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER ; PROTECTION CONTRE LES CONGÉS ; RÉSILIATION ; PRINCIPE DE LA BONNE FOI ; JUSTE MOTIF

Normes: Normes: CO.271

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.